

Commune Nouvelle LES HAUTS TALICAN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 juin à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de la commune déléguée de Villotran sous la présidence de Monsieur LOGEAY Philippe, Maire.

Présents : M. Philippe LOGEAY, M André BILLIET, Mme Stéphanie DERAS, Mmes Sandrine BUTTEUX, Fabienne DELARGILLIERE, MM Cyril DE MICHELIS, Corentin DE MICHELIS, Olivier DUFLLOT, Mme Brigitte MAHEU, MM Alain MARLART, Serge MARTINEZ, François MELLON, Mmes Aline RICORDEAU, Gaëlle VAN DER BIJ.

Absents excusés : M Frédéric MANCINI (pouvoir donné à Mme Aline RICORDEAU), Sandrine BUTTEUX (pouvoir donné à Mme Stéphanie DERAS), François MELLON

Secrétaire : Gaëlle VAN DER BIJ

ORDRE DU JOUR

- Délibération portant sur les travaux de la rue de Bretagne, la rue de la Garenne et la rue Hotin
- EPFLO : délibération cession
- Délibération portant sur autorisation de signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental
- Point sur les travaux de la salle de LNG : isolation, demande de subvention région
- Constitution d'une commission PLU
- Questions diverses.
- Loi parité pour les prochaines élections

Validation du dernier compte-rendu de conseil :

Mme Delargillière, Présidente du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire, précise que contrairement à ce qui a été marqué dans le compte-rendu, la participation financière par élève des communes n'a pas augmenté cette année.

M Logeay s'excuse pour cette erreur en précisant que c'est le nombre d'élèves qui a augmenté, accroissant d'autant la participation communale.

Délibération portant sur les travaux de la rue de Bretagne, la rue de la Garenne et la rue Hotin

M le Maire présente le devis d'Eurovia pour la réfection de la rue de la Garenne : 30 000 euros TTC. Ce devis étant le moins disant, le conseil approuve à l'unanimité les devis pour la rue de Bretagne, la rue Hotin et la rue de la Garenne pour un montant total TTC de 69 129 euros.

M le Maire va signer une convention avec la Communauté de Communes des Sablons pour le suivi des travaux, qui devraient être réalisés en automne.

L'entreprise retenue est Eurovia pour les 3 rues.

EPFLO : délibération cession

M le Maire demande au conseil de prendre une délibération acceptant la rétrocession par

L'Etablissement Public Foncier de L'Oise à la commune du terrain à proximité de l'ancienne mairie de La Neuville Garnier.

La rétrocession se fera sous condition d'un paiement par la commune à l'EPFLO d'un montant de 40 000 euros payable en 5 annuités de 8 000 euros. Le conseil valide à l'unanimité.

Délibération portant sur autorisation de signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental

M le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer une convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation du ralentisseur à Malassise. Cette nouvelle démarche, inattendue, va encore retarder la réalisation des travaux, car il faut de nouveau monter un dossier explicatif.

Le conseil valide à l'unanimité.

Point sur les travaux de la salle de LNG : isolation, demande de subvention région

M le Maire informe le conseil qu'il a fait une demande de subvention auprès de la région pour la salle de La Neuville Garnier. En effet, la structure bois et l'isolation paille en font un bâtiment novateur et très écologique. Ce qui rentre dans les objectifs de la Région.

Le dossier est déposé et déclaré complet par la Région. La subvention maximale peut être de 100 000 euros (on peut rêver...)

Constitution d'une commission PLU

Le choix du cabinet pour la réalisation du nouveau Plan Local d'Urbanisme ayant été voté lors du dernier conseil, il faut maintenant mettre en place la commission chargée du suivi des travaux. Le conseil reste le valideur. Une première réunion se tiendra après les vacances. Les élus suivants, en plus de M le Maire, feront partie de cette dernière :

Mmes Stéphanie DERAS, Brigitte MAHEU, Gaëlle VAN DER BIJ, MM André BILLIET, Alain MARLART, Corentin DE MICHELIS, Serge MARTINEZ.

Questions diverses

- Loi parité pour les prochaines élections

M le Maire rappelle aux élus que, pour les prochaines élections, la nouvelle loi sur la parité sera appliquée aux communes de moins de 1000 habitants.

Il est donc demandé aux élus de se positionner rapidement quant à leur présence ou pas aux prochaines élections afin de pouvoir établir une liste paritaire.

- Arrêts de car :

M le Maire informe les élus que la mairie a reçu, ce jour, un avis défavorable pour l'utilisation de l'arrêt de car scolaire rue Titon par le bus dédié aux écoles maternelle et primaire, et ce, malgré la remise en état de celui-ci.

Le refus est motivé par la trop grande proximité avec l'arrêt rue du Point du Jour.

Cette exigence n'ayant jamais été précisée précédemment, M le Maire a fait un courrier à la responsable des transports scolaires ainsi qu'au Président de la Région afin d'avoir des explications.

- Entretien de la commune :

Certains endroits sont négligés. Cela va être vu avec l'entreprise.

- M Olivier Dufлот annonce que les formations secourisme pourront débiter après les vacances. Il faudra un maximum de 6 personnes par séance.

- M le Maire annonce que la mairie a reçu une mise en demeure pour payer des dégâts de lierre sur la propriété du « Vieux Château ». M le Maire a mis le dossier dans les mains de des assurances.

La séance est levée à 20 h 30.

Information de dernière minute :

Le Syndicat Mixte d'Eau potable des Sablons, ayant été informé de la réfection de la rue de la Garenne, a décidé d'anticiper des travaux de remise à neuf du réseau d'eau potable de la rue. Les travaux auront une durée d'un mois environ, probablement en septembre-octobre. L'enrobé sera fait ensuite.